

PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS (PRPGD) FOCUS BIODECHETS

Damien ANTOINE
Service économie circulaire et déchets
Région Île-de-France

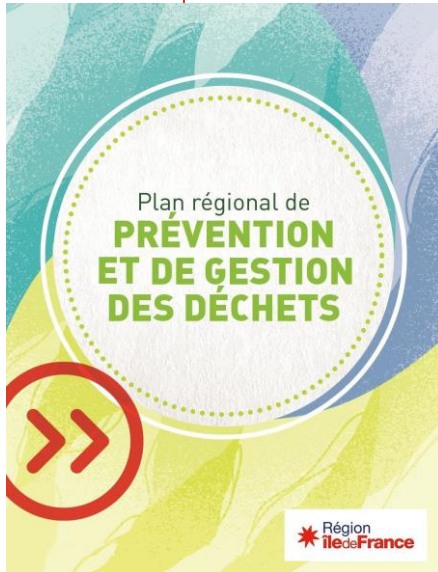
Mardi 29 juin 2021



9 GRANDES ORIENTATIONS

1. Lutter contre les **dépôts sauvages** et les **mauvaises pratiques**
2. Assurer la **transition vers l'économie circulaire**
3. Mobilisation générale pour **réduire nos déchets**
4. Mettre le cap sur le « **zéro déchet valorisable enfoui** »
5. **Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique**
6. Optimiser la **valorisation énergétique**
7. Mettre **l'économie circulaire au cœur des chantiers**
8. Réduire la **nocivité des déchets dangereux** et mieux capter les déchets dangereux diffus
9. Prévenir et gérer les **déchets issus de situations exceptionnelles**

9 grandes orientations liées les unes aux autres, faisant la cohérence du PRPGD



LES BIODECHETS

(Déchets alimentaires et Déchets verts qui restent en mélange dans les OMR)

OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD

Priorité à la prévention et de réduction à la source des biodéchets

***lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)**

***compostage de proximité**

= mis en œuvre systématique avant tout dispositif de tri à la source des biodéchets

Demande forte des acteurs et de la Région IDF de placer la **lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)** comme **première priorité**

Compostage de proximité comme **deuxième priorité** des gestes de prévention des déchets

OBJECTIF LGA DU PRPGD :

- 50 % en 2025

- 60 % en 2031

Loi 10 février 2020 précise le PRPGD :

-50 % en 2025

dans la distribution alimentaire et la restauration collective

-50 % en 2030

dans la consommation, la production et la restauration commerciale

Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à l'horizon 2025

NB : évolutions des échéances introduites par la loi relative à la lutte contre le gaspillage :
obligation de tri à la source et de valorisation biologique des gros producteurs (>5 tonnes)
AVANT le 1^{er} janvier 2023 puis obligation généralisée AVANT le 1^{er} janvier 2024



MESURES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DU DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE

▪ COP Régionale pour le Climat :

Proposition n°122

Populariser « l'emporte-restes » (doggy bag) dans la restauration en partenariat avec les syndicats de la restauration pour réduire le gaspillage alimentaire;

Proposition n°125

Installer 2 000 composteurs collectifs (immeubles, quartiers, établissements...) d'ici 2025 pour doubler le compostage de proximité

En préparation un Appel à Manifestation d'Intérêt « innovation 4 R » !

Innovation = projet partenarial, application d'une communication engageante / sciences comportementales, secteur d'application peu investis

Thématiques pressenties :

- *Lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage de proximité*
 - *Consigne pour réemploi et vrac*
 - *Tri hors foyer*
 - *Boucles circulaires franciliennes*



OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD



➤ Déployer la pratique du compostage de proximité visant à permettre à chaque Francilien (ainsi qu'aux touristes) de pratiquer le compostage, soit chez lui, ou à proximité en pieds d'immeubles, dans des composteurs de quartier, dans les établissements (scolaires et autres) et parcs publics afin de pouvoir permettre le retour au sol de la matière organique présente dans les déchets végétaux et les déchets alimentaires qui ne peuvent être évités.

- Former les parties prenantes aux techniques de jardinage, de paillage, de gestion différenciée des espaces verts, de conception de composteurs, à la pratique du compostage
- Mettre en réseau et en commun les outils et bonnes pratiques, notamment lors d'une biennale du compostage de proximité
- Déployer des composteurs, y compris dans les espaces publics, et assurer les débouchés du compost produit

Pour aller plus loin :

Webinaire Région Île-De-France « tri à la source des biodéchets » du 8 octobre 2020 :

https://espaceprojets.iledefrance.fr/jahia/Jahia/planification_dechets/site/projets/pid/6782

EVOLUTION

- En 2019 : de 33 161 composteurs individuels et plus de 4 972 lombricomposteurs distribués sur le territoire francilien par les collectivités en charge des déchets (enquête collecte de l'ORDIF)
- 93 % des collectivités à compétence collecte ont mené des actions de promotion de compostage domestique individuel (contre 80 % en 2018).
- Compostage collectif : 1 503 sites en pied d'immeuble (777 composteurs distribués) et 123 sites de compostage de quartier (114 composteurs distribués) installés dans l'année.
- 59 % des collectivités à compétence collecte ont mené des actions de compostage en pied d'immeuble (contre 54 % en 2018).
- 1 094 établissements pratiquant le compostage recensés, en majorité des écoles, collèges, lycées et des centres de restauration scolaire, dont 360 à Paris.

